

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL (MARCHES RESERVES AUX PME GABONAISES)

Date de lancement : 31 Mai 2024
Appel d'offres : N°01/MAEP/EQUIPEMENT/REMAGA - LGA/2024
Nom du projet : Equipement du réseau d'épidémiologie et lutte contre la grippe aviaire.
Source de financement : Etat gabonais, Exercice 2024.

1. OBJET

Dans le cadre de l'équipement du réseau d'épidémiologie et de la lutte contre la grippe aviaire inscrits au budget de l'Etat, exercice 2024, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche lance un appel d'offres ouvert national pour l'exécution des travaux de réhabilitation du laboratoire vétérinaire national.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres ouvert national est constitué d'un (01) lot unique:

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires :

- Agréés conformément aux dispositions de la loi N° 008/2018 du 08/02/2019 portant orientation de la politique nationale de la promotion des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics ; et
- Remplissant les conditions de l'article 3 du décret n°0053/PR/MEP du 21 novembre 2023 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

Directeur Général de l'Elevage



Jean Jacques MOUYABI

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 100 000 Francs CFA.

Ce paiement se fait sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage
et de la Pêche

Secrétariat Général

Avenue Félix Eboué-Immeuble Ancienne Primature
Tél. : (241) 011 76 29 43 BP. : 551 Libreville/ Gabon

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **Mardi 02 Juillet 2024 à 10 h 00** et être accompagnées d'une déclaration sur l'honneur attestant le respect des engagements résultants de la soumission et de l'attribution du marché.

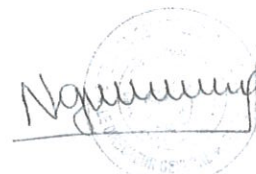
A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours** conformément aux dispositions de l'article 106 du code des marchés publics.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq (5) ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **Mardi 02 Juillet 2024 à 11 h 00** dans la salle de réunion du Secrétariat Général du Ministère sise Avenue Félix Eboué-Immeuble Ancienne Primature.

Le Directeur Général des Marchés
Publics



Commissaire Général Selve NGUEMBHYT

Bon à tirer
Le _____